



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 22 novembre 2018

Objet de la délibération

COMMISSIONS MUNICIPALES : MODIFICATION DE LA COMPOSITION

Le vingt deux novembre deux mille dix huit à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Première Adjointe.

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ, Loïc RABIN, Nadia SOUFFOY, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Katy BOUILLAUT, Julian PONDAVEN, Frédéric TOUSSAINT, Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Jean-François LE CORFF, Xavier POUREAU, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Martine JOURDAIN, Marc LE BOUHART, Alain HASCOET, Sylvie SCOTÉ, Gwendal HENRY, Stéphanie LETELLIER

Absents excusés ayant donné pouvoir :

André HARTEREAU à Michèle DOLLÉ, Stéphane LOHÉZIC à Jean-François LE CORFF, Marie-Françoise CÉREZ à Claudine CORPART, Pascal LE LIBOUX à Frédéric TOUSSAINT, Françoise BARJONET MOY à Nolwenn LE ROUZIC, Serge GERBAUD à Fabrice LEBRETON, Michaël BEAUBRUN à Thierry FALQUERHO, Franck LE GOURRIÉREC à Julian PONDAVEN

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame BOUILLAUT Katy** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Secretariat de la DGS

N° 2018.11.003**COMMISSIONS MUNICIPALES : MODIFICATION DE LA COMPOSITION****Rapporteur : Michèle DOLLÉ**

Afin de prendre en compte les changements intervenus au sein du Conseil Municipal, le Bureau Municipal propose de modifier comme suit la composition des Commissions Municipales, constituées le 24 avril 2014 et lors des séances qui ont suivi :

Commissions	Nouveau membre	Observations
La Vie de Cité et des Solidarités	Stéphanie LETELLIER	En remplacement de Marie-Hélène LE BORGNE
La Ville au Quotidien et au Futur	Stéphanie LETELLIER	En remplacement de Michaël BEAUBRUN
Ressources Financières et Développement Économique Local	Stéphanie LETELLIER	En remplacement de Michaël BEAUBRUN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-22,
 Vu la délibération n°2014 04 003 du 24 avril 2014,
 Vu la délibération n°2014 09 003 du 18 septembre 2014,
 Vu la délibération n°2015 01 003 du 22 janvier 2015,
 Vu la délibération n°2015 09 003 du 24 septembre 2015,
 Vu la délibération n°2017 02 003 du 23 février 2017,
 Vu la délibération n°2017 04 003 du 27 avril 2017,
 Vu la délibération n°2017 06 003 du 29 juin 2017,
 Vu la délibération n°2017 10 003 du 26 octobre 2017,
 Vu la délibération n°2018 06 003 du 26 juin 2018,
 Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 12 novembre 2018,
 Vu le rapport présenté en séance du Conseil Municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- ➔ APPROUVE la modification de la composition des Commissions Municipales comme indiquée ci-avant et reprise dans le tableau ci-joint.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
 Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
 Pour extrait certifié conforme
 Le Maire,

André HARTEREAU